

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant le Covid-19
Les articles suivants contiennent des informations du BMVI au sujet du coronavirus.

Les mesures prises par le BMVI

Veillez trouver ci-dessous des informations relatives aux mesures prises par le BMVI applicables durant la crise du coronavirus

Quelles sont nos missions principales ?

- Assurer **la circulation sans entrave des marchandises** – tant au niveau international que national
- Maintenir une **offre de base stable dans les transports de voyageurs**
- **Réduire les déplacements internationaux de voyageurs** au minimum nécessaire afin de protéger la santé de la population – valable pour les transports par voie aérienne, par chemin de fer, par route et par voie maritime
 - Restrictions d'entrée sur le territoire allemand pour les ressortissants de pays tiers : Les entrées ne seront possibles que pour des motifs impérieux
 - Restrictions d'entrée sur le territoire allemand pour les citoyens de l'UE : Les entrées ne seront possibles que pour des motifs impérieux
 - Ne sont pas concernées les personnes employées dans les transports de biens et de marchandises ainsi que les travailleurs transfrontaliers.

Quelles mesures sont nécessaires pour y parvenir ?

- **Maintenir le fonctionnement de l'infrastructure**, notamment pour assurer l'approvisionnement et la logistique
- **Assurer la continuité des transports à des fins professionnels**, p.ex. également pour les personnes ne disposant pas d'une voiture pour se rendre au travail
- **Assurer le fonctionnement des infrastructures essentielles**, p.ex. contrôle aérien, système ferroviaire, écluses
- **Maintenir ouverts les aéroports**, pour le rapatriement de voyageurs et l'acheminement du fret aérien
- **Une démarche coopérative et coordonnée-** en vue d'une approche cohérente
- **Assouplissements**, surtout en ce qui concerne les dispositions en matière de transport, d'horaires de travail et de livraison.
- **Comportement solidaire, raisonnable et consciencieux** : Afin de ralentir la propagation du coronavirus, la population est appelée **à renoncer aux voyages privés, aux sorties etc. non nécessaires.**

- Les **transporteurs** de voyageurs à destination de l'Allemagne (avion, bateau, train ou autocar) **sont obligés à remettre aux passagers les consignes de comportement concernant la protection de la santé qui ont été émises par le Ministère fédéral de la Santé**. La même procédure s'applique aux opérateurs d'aéroports, de ports, de gares voyageurs et de gares routières.

Comment agissons-nous ?

- Le BMVI est **en échange étroit avec tous les acteurs pertinents** : à l'intérieur du gouvernement fédéral, au niveau des Länder, des ministres des transports européens, des entreprises de transport et de logistique, des associations. (tous modes de transport confondus)
- Le BMVI a **mis en place une plateforme internet interne destinée à l'échange régulier d'informations en provenance des Länder et des associations**.

Que faisons-nous pour assurer l'approvisionnement ?

- **Le BMVI a conclu un pacte pour le transport de marchandises avec le secteur de la logistique**. Le secteur garantit la fourniture et la livraison de marchandises essentielles ainsi que le maintien des chaînes logistiques entre l'industrie - le commerce - le consommateur final. Principes généraux : Solidarité et flexibilité. Ce pacte servira à assurer les contrats de commande et l'emploi pour les entreprises allemandes.

Règle générale :

Le **Ministère fédéral de la Santé** (BMG) et le **Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire** (BMI) ont mis en place une cellule de crise. Des représentants du Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques, du Ministère fédéral des Affaires étrangères, du Ministère fédéral de la Défense, du Ministère fédéral de l'Economie et de l'Énergie, du Ministère fédéral des Finances, du Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Chancellerie fédérale participent également aux travaux de cette cellule de crise. Les Länder y sont associés par des fonctionnaires de liaison ou des conseillers spécifiques. La tâche primordiale de la cellule consiste à ralentir la propagation du virus en Allemagne. Les chaînes d'infection en cas d'entrées prolongées en Allemagne doivent être interrompues.

Le BMVI est également en contact permanent avec le niveau européen, les ministres des transports des Länder et les associations.

Conformément à la Loi d'application du Règlement sanitaire international l'ordonnance est promulguée par le BMG, la publication étant effectuée par le BMVI.

Transport de marchandises dangereuses

Réglementation internationale

Les restrictions actuelles de la vie publique prévues pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 peuvent entraîner des difficultés à respecter certaines dispositions de la réglementation applicable au transport de marchandises dangereuses. Ainsi, du fait de l'annulation de mesures de formation professionnelle qui s'adressent aux conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses et aux conseillers à la sécurité, les certificats de formation ne peuvent être renouvelés ou prolongés. La signature d'un accord multilatéral permet d'utiliser pendant une période transitoire les certificats de formation dont la validité expire entre le 1^{er} mars et le 30 novembre 2020. Deux autres accords multilatéraux permettent l'utilisation continue de citernes et de véhicules transportant des marchandises dangereuses au-delà des échéances prévues pour les contrôles périodiques ou intermédiaires ou lorsque les certificats d'agrément des véhicules n'ont pas pu être prorogés. Un accord multilatéral pour faciliter la distribution des gaz médicaux (notamment l'oxygène) vient d'être signé. Cet accord permet pour certains gaz de remplir à nouveau les récipients à pression au-delà de la date d'expiration de l'inspection périodique.

Pour plus d'informations sur les accords multilatéraux pour le transport routier et le transport par voie navigable intérieure ou bien sur les accords particuliers pour le transport ferroviaire suivez les liens suivants :

<http://www.unece.org/trans/danger/multi/multi.html> (en langue anglaise)

<http://www.unece.org/trans/danger/publi/adn/multilateral-agreements.html> (en langue anglaise)

http://otif.org/de/?page_id=176 (en langue anglaise)

Après leur signature, les accords s'appliquent avec effet immédiat aux opérations de transport national et aux opérations de transport avec les États signataires. Ceci découle du § 5, alinéa 9 du Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par route, par chemin de fer et par voie navigable intérieure (GGVSEB).

Mesures au niveau national

Pour faciliter l'approvisionnement en désinfectants et en produits médicaux, le BMVI s'est mis d'accord avec les autorités de transport suprêmes des Länder sur une attitude de tolérance. Cette mesure de tolérance a été amendée le 30.03.2020. Elle prévoit que les transports dans le cadre d'exemptions relatives aux quantités transportées par unité de transport (« règle des 1000 points » conformément au 1.1.3.6 de l'ADR) pourront bénéficier de facilités supplémentaires. Parmi celles-ci figurent entre autres l'abandon de l'obligation d'avoir à bord un document de transport et un extincteur d'incendie, ainsi que la simplification du commissionnement nouveau d'emballages combinés.

La mesure de tolérance est applicable avec effet immédiat et se lit comme suit :

« Après concertation avec les autorités de transport suprêmes des Länder j'annonce la mesure suivante :

Dans la mesure où les produits hygiéniques (p.ex. désinfectants) et les produits médicaux classifiés comme marchandises dangereuses des groupes d'emballage II et III sont transportés en vue de l'approvisionnement dans le cadre de la pandémie du coronavirus conformément à l'exemption prévue au numéro 1.1.3.6 de l'ADR, et dont le transport enfreint les dispositions ci-dessous, il n'est pas dans l'intérêt public de les considérer comme une infraction administrative (§ 47, 1er alinéa de la Loi sur les infractions administratives) :

1. Les quantités indiquées dans la colonne 3 du tableau figurant au numéro 1.1.3.6.3 de l'ADR sont dépassées, mais ne seront pas transportés plus de 500 litres/kg de marchandises dangereuses par unité de transport.
2. Les documents obligatoires conformément à la section 5.4.1 en liaison avec la sous-section 8.1.2.1, point a) de l'ADR ne se trouvent pas à bord du véhicule.
3. Une formation conformément au chapitre 1.3 en liaison avec section 8.2.3 de l'ADR n'a pas été reçue.
4. Les emballages intérieurs des emballages combinés qui sont marqués conformément à la législation relative aux produits dangereux sont transportés sans leur emballage extérieur, le colis ne portant pas de marquage et d'étiquetage conformément au chapitre 5.2 de l'ADR.
5. L'unité de transport n'est pas équipée d'un extincteur d'incendie portatif d'une capacité minimale de 2 kg de poudre conformément au 8.1.4.2 de l'ADR.

Cette pratique de durée limitée est applicable jusqu'au 31 août 2020. »

Transport de substances infectieuses

Les échantillons provenant de patients susceptibles d'être atteints de COVID-19 doivent être classés comme matière infectieuse de la catégorie B du numéro ONU

3373 (MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B) et être emballés et marqués conformément à l'instruction d'emballage P 650 de l'ADR. Dans la mesure où l'instruction d'emballage P 650 est respectée, les transports ne sont plus soumis à aucune autre prescription de l'ADR.

Les déchets médicaux susceptibles d'être contaminés par le coronavirus devront être classés comme matières infectieuses de la catégorie B du numéro ONU 3291 (DÉCHET D'HÔPITAL, NON SPÉCIFIÉ, N.S.A. ou DÉCHET(BIO) MÉDICAL, N.S.A. ou DÉCHET MÉDICAL RÉGLEMENTÉ, N.S.A.) et acheminés dans les transports routiers conformément aux prescriptions de l'ADR. Dans ce contexte, l'Institut fédéral pour la recherche et les essais des matériaux (BAM) a publié des règles applicables aux transports en vrac.

https://tes.bam.de/TES/Content/DE/Downloads/allgemeinverfuegung-D-BAM-ADR-3-2-012020-lose-schuettung.pdf?__blob=publicationFile en langue allemande)

Transport maritime

Mesures prises par le BMVI dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19 dans le transport maritime

Vous trouvez des informations actuelles relatives au transport maritime en suivant ce [lien](#). (en langue allemande)

Vous trouverez des informations actuelles relatives à la navigation intérieure en suivant ce [lien](#). (en langue allemande)

Informations relatives au trafic des navires (Situation : 31.03.2020)

- **Transport maritime : Maintenir les ports maritimes** - points nodaux du commerce mondial - **en état de fonctionnement.**
- **Rendre les contrôles des navires étrangers plus sûrs et réduire le nombre de ces contrôles.** Ils seront effectués par une équipe de crise et uniquement en cas d'urgence (collision ou contact avec le fond). (Informations supplémentaires à la fin de cet article)
- L'Allemagne **acceptera jusqu'au 30.06.2020 tous les titres et certificats des navires et des gens de mer dont la durée de validité vient actuellement à échéance.** Cette pratique garantira que les gens de mer pourront continuer à travailler. (Informations supplémentaires à la fin de cet article)
- **Navigation intérieure : Les heures d'opération des écluses, des centres et postes de trafic et des centres de gestion de la circulation sur voie navigable seront priorisées en vue d'assurer la sécurité**

d'approvisionnement, p.ex. pour l'industrie chimique, l'approvisionnement en produits pétroliers et énergétique, les services de transport de conteneurs.

- Dans le cadre de **la prévention sanitaire** à bord des navires, il a en outre été stipulé que l'équipement protecteur médical pour les navires maritimes n'est pas soumis à la restriction d'exportation actuellement en vigueur. L'objectif est de soutenir la poursuite de l'activité dans les ports maritimes en tant que points nodaux du commerce mondial. [Pour plus d'informations suivez ce lien](#) (en langue allemande)
- Pour plus de conseils et d'informations relatifs aux **transports combinés** vous pouvez vous adresser à la Studiengesellschaft für den Kombinierten Verkehr e. V. , numéro de téléphone +49 30 2061376-0 ou <http://www.sgkv.de/>.(en langue allemande)
- [Les employés et les entreprises du secteur logistique trouveront plus d'informations en suivant ce lien.](#) (en langue allemande)

1. Certificats réglementaires des navires

Les dispositions suivantes s'appliquent aux navires battant pavillon allemand :

- En ce qui concerne la confirmation des certificats : A cause des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19, le service obligatoire à terre pour l'ensemble des visites obligatoires est suspendu jusqu'au 30.06.2020, mais en aucun cas au-delà de trois mois à compter du dernier jour du délai prévu pour la visite annuelle.
- En ce qui concerne la confirmation des certificats : Au cas où les visites périodiques obligatoires ne peuvent être effectuées à cause des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19, ces visites obligatoires seront suspendues jusqu'au 30.06.2020, mais en aucun cas au-delà des trois mois à compter du dernier jour du délai prévu pour la visite annuelle.
- En ce qui concerne les certificats arrivant à échéance : Au cas où les visites de renouvellement obligatoires ne peuvent pas être effectuées à cause des contre-mesures au COVID-19, les visites obligatoires seront suspendues. A l'heure actuelle, l'administration allemande de l'État du pavillon établit des certificats électroniques provisoires dont la validité est limitée à trois mois pour les navires touchés par cette situation exceptionnelle.

Toutes les prescriptions techniques et opérationnelles doivent être observées pendant cette période.

2. Certificats des gens de mer

A cause des mesures de lutte contre le COVID-19, les règles suivantes s'appliquent avec effet immédiat aux certificats des gens de mer :

- La validité de tous les certificats des gens de mer (brevets d'aptitude, certificats d'aptitude professionnelle et certificats de qualification) qui ont été délivrés par l'administration de la navigation allemande ou par des organismes de formation agréés et qui expirent avant le 01.09.2020, sera prolongée de 6 mois, une demande de la part des gens de mer concernés n'étant pas nécessaire. La validité de tous les certificats d'aptitude médicale délivrés par l'Allemagne qui ont une validité régulière de deux ans et qui ont expiré après le 01.01.2020, sera prolongée jusqu'au 30.06.2020, une demande de la part des gens de mer concernés n'étant pas nécessaire.
- La validité des attestations de reconnaissance établies par l'administration de la navigation allemande qui arrivent à échéance avant le 01.09.2020, sera prolongée de 6 mois. La prolongation de la validité des attestations de reconnaissance se fait en conformité avec les mesures prises dans le cadre de la crise du coronavirus par l'administration compétente en la matière.
- L'administration de la navigation allemande continue d'accepter des demandes d'octroi de certificats, elle les traite dans la mesure où cela est possible dans les circonstances actuelles, et recommande aux gens de mer d'introduire les demandes comme d'habitude.
- Les règles suivantes s'appliquent jusqu'à nouvel ordre : Les gens de mer dont les brevets d'aptitude et les certificats d'aptitude (documents) arrivent à échéance dans un avenir proche et qui sont inscrits pour un cours de recyclage qui n'aura pas lieu à cause de la propagation de COVID-19, pourront soumettre le formulaire d'inscription comme d'habitude. Les documents des gens de mer sont prolongés de 5 ans comme d'habitude, pour autant que toutes les autres conditions soient remplies et la demande soit accompagnée d'une attestation de l'inscription au cours de recyclage, y compris la communication concernant son annulation. La décision qui est rendue avec les documents prévoit l'obligation de fournir en l'espace de six mois après la délivrance des documents la preuve d'avoir suivi un cours de recyclage. Pour des raisons de sécurité, ce règlement ne s'applique pas à la participation aux cours qui ont été annulés à cause de COVID-19, au cas où ceux-ci seraient nécessaires pour acquérir la qualification initiale.

3. Contrôle des navires par l'État du port

Au titre des mesures de prévention à la propagation de COVID-19, l'Allemagne a suspendu tous les contrôles réguliers des navires étrangers par l'État du port. Ces mesures sont entrées en vigueur le 16.03.2020. Les contrôles sont effectués par une

« équipe de crise » et uniquement en cas d'urgence (collision ou contact avec le fond).

En raison des contre-mesures dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, l'Allemagne accepte à l'heure actuelle - jusqu'au 20.06.2020 - tous les certificats et titres des navires et des gens de mer qui sont arrivés à échéance après le 01.01.2020.

4. Vérifications dans le cadre de la sûreté maritime

Toutes les mesures de contrôle et les mesures pour assurer la conformité avec la partie A 4.4 et 19 du Code ISPS à bord des navires battant pavillon allemand dans le monde entier, ainsi qu'avec SOLAS XI-2, règle 9, 1er alinéa à bord des navires étrangers dans les ports allemands seront suspendues jusqu'au 30.06.2020.

5. Certificats de navires prescrits conformément au Code du travail maritime allemand

Dans le cas d'un certificat de travail maritime ou d'un certificat de travail de marin-pêcheur arrivant à échéance, les vérifications obligatoires sont suspendues si la visite de renouvellement ne pourra pas être effectuée à cause des contre-mesures au COVID-19. A l'heure actuelle, l'administration allemande de l'État du pavillon établit des certificats électroniques provisoires dont la validité est limitée à trois mois pour les navires touchés par cette situation exceptionnelle.

6. Inspections dans le cadre de la Convention MARPOL, contrôles des eaux de ballast et inspections au titre de la directive sur la teneur en soufre des combustibles marins

Le nombre d'inspections des navires qui sont effectuées par la police allemande au titre de la Convention MARPOL, de la Convention pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires et/ou de la directive (UE) 2016/803 concernant une réduction de la teneur en soufre des combustibles marins a été réduit à cause du manque de personnel et du déploiement des effectifs de police pour des missions prioritaires dans le cadre des mesures pour contenir le virus. Il est prévu, à partir du 19.03.2020, d'effectuer des inspections en cas de déclenchement d'alertes sérieuses dans le cadre du système THETIS-UE ; il est pourtant difficile à prédire le développement de la faisabilité effective de ces vérifications.

Transport aérien

[Vous trouverez plus d'informations concernant le transport aérien sur le site de l'Office fédéral de l'aéronautique \(LBA\)](#) (en langue allemande)

[Les instructions actuelles du Ministère fédéral de la Santé \(BMG\) concernant le transport aérien peuvent être consultées ici.](#) (en langue allemande)

[Fiche info « Informations importantes et consignes de comportement concernant le nouveau Coronavirus SARS-CoV-2 pour les personnes rentrant d'un voyage »](#) (en langue allemande)

Informations actuelles concernant le transport aérien (Situation :31.03.2020)

- Le 31 mars 2020, le ministre fédéral de la Santé a ordonné que les transports en provenance de la République islamique d'Iran sont interdits pour les entreprises transportant des voyageurs par train, par car, par bateau ou par avion vers la République fédérale d'Allemagne. Le BMVI a publié cet ordre, entre autres, dans les avis aux navigateurs aériens, dans les avis aux navigateurs maritimes ainsi qu'au bulletin officiel du BMVI puis informé les entreprises de transport aérien par une « Notice(s) to Airmen (NOTAM) ». [Vous trouverez l'instruction du BMG ici.](#) (en langue allemande)
- **Les compagnies aériennes ont été informées des restrictions d'entrée sur le territoire à respecter** (par des ressortissants de pays tiers et les citoyens de l'UE - admission uniquement pour des motifs impérieux) **et des obligations à honorer**
- Les Länder et les aéroports ont été invités à **évaluer continuellement le risque de vols en provenance de pays que l'Institut Robert Koch (RKI) a classé à risque et de prendre toutes les mesures de protection qui s'imposent.**
- **Les services de l'hygiène et de la santé publique des Länder sont appelés à fournir toutes les informations nécessaires aux passagers** (notamment la nécessité de s'isoler à domicile pendant deux semaines), **voir à effectuer des contrôles stricts.**
- **Avec Lufthansa / Eurowings des règles des distancement en cabine ont été convenu.** Les places voisines doivent rester libres sur les vols interallemands ainsi que sur les vols quittant l'Allemagne. Les arrivés et les départs en Allemagne doivent s'effectuer dans la mesure du possible directement à partir des terminaux pour éviter les transports en navette depuis et vers les avions. Lorsque cela n'est pas possible, des bus supplémentaires doivent être

prévus. [Pour plus d'information suivez ce lien.](#) (en langue allemande)

- Le BMVI fait tout son possible pour que le fret aérien soit maintenu et affranchi de toute restriction afin d'assurer la continuité des chaînes logistiques de distribution et de l'approvisionnement.
 - Le BMVI, soutenu par le Ministère des Affaires étrangères, a engagé des démarches auprès des pays asiatiques pour que les équipages des entreprises de transport aérien soient affranchis de l'obligation de confinement (notamment l'isolement à domicile pendant 15 jours) afin de maintenir les liaisons aériennes. De même, le BMVI déploie de grands efforts pour s'assurer que les équipages de compagnies aériennes ayant séjourné dans des régions reconnues à risque, ne soient pas mis en quarantaine au retour en Allemagne. Pour l'heure, une réglementation harmonisée au niveau national fait défaut.
 - Jusqu'à nouvel ordre, les compagnies aériennes allemandes sont affranchies de la déclaration d'indisponibilité pour les vols tout cargo, puisque toutes les capacités de cargo aérien sont nécessaires pour assurer le transport de marchandises. L'Office fédéral de l'aéronautique (LBA) est invité à faire preuve de pragmatisme dans ses décisions relatives aux demandes de vols charters.
 - Dans le cadre des formations de sûreté aérienne et en vue de maintenir les formations actuelles ainsi que la certification de contrôleurs, l'Office fédéral de l'aéronautique (LBA) peut accorder des exceptions allant jusqu'au 31 décembre 2020.
 - La poursuite de l'activité des agents habilités, des chargeurs et transporteurs connus n'est pas remise en question lorsque le délai de validité de la certification vient à terme.
 - Les agréments des transporteurs, chargeurs connus et agents habilités venant à terme dans les mois à venir seront prorogés - à partir de la date d'expiration - sans contrôle des locaux pour une période initiale de six mois. Cette prorogation de l'agrément est effectuée sous réserve que les autres exigences réglementaires soient honorées. De nouveaux agréments de transporteur peuvent être octroyés sans contrôle dans les locaux pour une période de six mois. Seuls les nouveaux agréments de chargeurs connus ou d'agents habilités ne peuvent être octroyés actuellement, si le contrôle obligatoire des locaux n'a pas encore été effectué.
 - De plus, l'Office fédéral de l'aéronautique (LBA) est en contact étroit avec les compagnies aériennes allemandes pour assurer une application viable des temps de vol et de repos et pour accorder dans la mesure du possible des exceptions, sous réserve que ceci ne porte pas atteinte au niveau de sécurité.

- Une **souplesse maximale concernant les exceptions à l'interdiction des vols de nuit** a été convenue avec les Länder, afin de permettre le retour des vacanciers et l'atterrissage des vols cargo.
- [Les employés et les entreprises du secteur logistique trouveront plus d'informations en suivant ce lien.](#) (en langue allemande)

Remarque : Les **autorités sanitaires** compétentes décident des mesures de protection sanitaires en rapport avec les vols en provenance de zones classées à risque par l'Institut Robert Koch (p.ex. quarantaine, contrôle de l'état de santé des voyageurs, interdictions d'entrée ou d'atterrissage) sur la base de la Loi allemande sur la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses pour l'homme (IfSG).

Circulation et transports routiers

Andreas Scheuer, Ministre fédéral des Transports :

Nombreux sont ceux qui n'en prennent conscience que maintenant : Nos conducteurs de PL ont un boulot dur, avec ou sans crise du coronavirus. Ils maintiennent les transports de biens et de marchandises et assurent un approvisionnement stable. Pour bien faire leur travail, ils ont besoin de trouver tout au long de nos autoroutes des installations sanitaires en service et propres ainsi que de possibilités de bien se nourrir. Nous faisons tout pour assurer ceci. A cet effet, nous sommes régulièrement en contact avec les Länder et les gestionnaires privés des aires de repos et des centres routiers pour nous concerter étroitement. Des collaborateurs des Länder surtout sillonnent le réseau pour inspecter les aires de repos et les installations de service. Lorsqu'un pépin est relevé, nous établissons immédiatement un contact avec tous les acteurs.

[Vous trouverez plus d'informations concernant le transport routier sur le site web de l'Office fédéral du transport de marchandises \(BAG\).](#) (en langue allemande)

Informations relatives au transport routier (Situation : 02.04.2020)

- **Le BMVI est en contact permanent avec ces voisins européens afin d'assurer les transports internationaux de marchandises**, notamment en ce qui concerne la situation aux frontières et la situation des travailleurs. (conducteurs PL , agents logistiques). [Vous trouverez des informations de la Commission européenne en suivant ce lien](#) (en langue anglaise)

- Le BMVI et les Länder ont convenu de la **suspension de l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés pour les poids lourds** [...suite](#) (en langue allemande) ([Vous trouverez les détails et les documents sur le site du BAG](#)). (en langue allemande)
- **Assouplissement temporaire du régime des temps de conduite et de repos pour les transports de certaines denrées**, entre autres carburants, produits médicaux, denrées alimentaires, tout en continuant à respecter les besoins de sécurité routière. ([Pour les détails voir BAG](#), en langue allemande).
- Les Länder ont été invités à mettre en place une **voie réservée au transport de marchandises** au niveau des points de passage des frontières pour les véhicules transportant des marchandises relevant de l'assistance médicale et des besoins quotidiens.
- Le BMVI a invité les Länder ainsi que les gestionnaires privés à **assurer l'approvisionnement et le ravitaillement au niveau des aires de services sur le réseau autoroutier (concerne les heures ouvrables, l'hygiène etc.)** [...](#) [Suite](#) (en langue allemande)
- En coopération avec l'**Alliance de logistique allemande (LAG)** et l'**Association fédérale des entreprises de transport routier de marchandises et de logistique (BGL)**, le BMVI a lancé une **initiative visant à déployer des installations sanitaires mobiles** sur les sites actuellement dépourvus.
- **Entrée sur le territoire de conductrices et de conducteurs de poids lourds ressortissants de d'autres pays européens** : La décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE le 17 mars 2020 et sa transposition en Allemagne prévoient pour les entrées dans l'espace Schengen de personnes en provenance de pays tiers une exception explicite pour les personnes travaillant dans le transport de marchandises et pour d'autres personnes nécessaires à ces transports. ([Pour plus d'information suivez ce lien.](#)) (en langue allemande)
L'application de la loi relative à la prévention des infections et par là, l'appréciation des risques relèvent de la compétence des Länder ainsi que des communes et des villes. ([Pour plus d'information suivez ce lien.](#)) (en langue allemande)
- **Cabotage** : Afin d'assurer en ces temps de crise le ravitaillement de la population, le BMVI et les associations nationales de transport et de logistique AMÖ, BIEK, BGL, BMVL et DSLV ont conclu le [pacte de transport de marchandises pour l'Allemagne](#) (en langue allemande). Vu les engagements pris par les associations précitées pour assurer les capacités fonctionnelles des chaînes logistiques de l'industrie et du commerce, il ne sera pas nécessaire pour

l'instant de suspendre la verbalisation des infractions aux règles de cabotage, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. Une communication en ce sens a été adressée aux instances compétentes en date du 27 mars 2020. Ainsi **aucun allègement** n'est actuellement applicable aux transports de cabotage.

- Un **assouplissement des exigences au titre de la formation continue et d'apprentissage** est prévu pour permettre à tous les conducteurs professionnels actuellement au volant à continuer d'exercer leur profession. ... [Suite](#) (en langue allemande) ([Pour plus d'informations consultez les site de l'Office fédéral du transport de marchandises \(BAG\)](#)) (en langue allemande)
- **Recours à des véhicules de location.** Le BMVI se montre ouvert à des solutions rapides et pragmatiques. Il existe d'ores-et-déjà des solutions, par ex. en Bavière ou en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où des véhicules de location sont utilisés pour transporter le personnel d'hôpital et des structures de prise en charge des personnes dépendantes. Le BMVI en appelle à toutes les locations de voitures de développer de telles offres sur l'ensemble du territoire.
- Le BMVI recommande aux Länder qui sont compétents en la matière de se montrer complaisants en ce qui concerne la **visite technique annuelle des véhicules utilitaires et des voitures privées. Il devrait être admissible de dépasser la date de ce contrôle de quatre mois** ; il est recommandé de ne pas verbaliser le non-respect du délai imposé. [Vous trouverez plus d'informations sur les formations et les contrôles techniques pour l'ensemble du suivi technique du parc de véhicules routiers en suivant ce lien \(Situation 23.03.2020\).](#) (en langue allemande)
- Pour plus de conseils et d'informations relatives aux **transports combinés** adressez-vous à la Studiengesellschaft für den Kombinierten Verkehr e. V., numéro de téléphone +49 30 2061376-0 ou <http://www.sgkv.de/>.(en langue allemande)
- [Les employés et les entreprises du secteur logistique trouveront plus d'informations en suivant ce lien.](#) (en langue allemande)

Informations relatives aux activités de construction (Situation : 31.03.2020)

Les chantiers routiers sur le réseau routier fédéral ne sont pas interrompus : **Le BMVI a informé** les Länder d'une instruction du Ministère de l'Intérieur (BMI) relative à l'exécution des travaux de construction pendant la pandémie du coronavirus. **Les Länder ont été priés d'appliquer les mesures de protection sanitaire lors de l'exécution des travaux de construction sur le réseau routier fédéral.**

Andreas Scheuer, Ministre fédéral des Transports :

Chers conducteurs de poids lourds, vous faites des miracles! Il me tient à cœur de vous dire MERCI pour le boulot dur que vous faites. Vous contribuez à assurer notre approvisionnement. J'ai parlé à tous nos voisins européens pour faire comprendre qu'il faut mettre un terme aux embouteillages.

Transport ferroviaire

[Vous trouverez des informations actualisées de la Deutsche Bahn en suivant ce lien \(en langue allemande\).](#) (en langue allemande)

**Informations actuelles concernant le transport ferroviaire
(Situation :31.03.2020)**

- Échanges étroits avec la DB AG pour assurer le **maintien des transports et du système ferroviaire**, notamment en termes de ressources humaines.
- Le **transport transfrontalier de voyageurs a été restreint.**
- Le transport national de voyageurs est **assuré à un niveau de base stable.**
- Les Länder se concertent avec la DB AG et les autres opérateurs pour **convenir des horaires des transports régionaux.**
- Le **traitement de faveur pour les clients** (changements de billets, bons d'achat, annulation de voyages) **de la DB a été étendu.** [Pour plus d'informations suivre ce lien](#) (en langue allemande)
- Retour des vacanciers: **La DB AG assure gratuitement le transport des vacanciers rentrant de l'étranger lorsque leur vol n'arrive pas à l'aéroport initialement prévu.** [Pour plus d'informations suivez ce lien](#) (en langue allemande)
- **Les clients de FlixTrain peuvent utiliser leurs billets dans les trains ICE et IC de la Deutsche Bahn.**
- **Transport ferroviaire de marchandises : DB Cargo a installé un numéro de service pour les nouveaux clients** afin de reporter les transports routiers vers le rail. **La DB AG appuie la charte commune pour une coopération renforcé**

des entreprises et associations du secteur ferroviaire. [Pour plus d'informations suivez ce lien](#) (en langue allemande)

- Pour plus de conseils et d'informations relatifs aux **transports combinés** adressez-vous à la Studiengesellschaft für den Kombinierten Verkehr e. V., numéro de téléphone +49 30 2061376-0 ou <http://www.sgkv.de/>. (en langue allemande)
- Le transport ferroviaire de marchandises est bien préparé pour parer à des perturbations majeures, telles qu'elles se sont produites dans le transport routier international. Une coopération intensive entre le gestionnaire de l'infrastructure DB Netz et les gestionnaires d'infrastructure des pays voisins et les opérateurs de fret ferroviaire empruntant le réseau de la DB Netz AG, permet d'apporter une réponse rapide aux défis qui s'ensuivent des mesures prises pour gérer l'épidémie de COVID-19.
- Le BMVI a invité les Länder à prévoir des **exceptions pour l'hébergement du personnel ferroviaire** - notamment le personnel effectuant des transports internationaux de marchandises.
- [Les employés et les entreprises du secteur logistique trouveront plus d'informations en suivant ce lien.](#) (en langue allemande)

Remarque : Suivant une ordonnance de la Police fédérale, les entreprises ferroviaires sont tenues à signaler les cas suspects à la Police fédérale. S'il y a un cas suspect, les voyageurs doivent remplir la „**Carte de débarquement pour le transport ferroviaire (Aussteigerkarte Bahnverkehr)**“. La DB est en contact permanent avec les autorités sanitaires de l'État et des Länder et applique les recommandations de prévention de l'Institut Robert Koch.

Andreas Scheuer, Ministre fédéral des Transports :

De nombreuses personnes font des choses extraordinaires pour faire fonctionner notre approvisionnement. Dans cette situation exceptionnelle, nous devons nous serrer des coudes et veiller ensemble à ce qu'il en reste ainsi - même en cas de taux de maladie élevés, de quarantaine ou si les structures de prise en charge ne sont plus disponibles. Cela vaut notamment pour les services d'intérêt général comme p.ex. les transports ferroviaires, les transports publics de voyageurs à courte distance, les domaines de l'eau, des énergies et des télécommunications, mais également pour les chaînes logistiques des transports de biens et de marchandises. A cet effet, nous avons besoin pour l'instant de règlements du temps de travail plus souples. L'assouplissement temporaire du travail de week-end, du travail posté ou du nombre d'heures par semaine pour la période particulièrement critique devrait être mis en œuvre rapidement si une grande partie de la main-d'œuvre ne serait pas apte

au service. La flexibilité et la solidarité sont absolument nécessaires dans cette situation exceptionnelle.

[Les instructions actuelles du Ministère fédéral de la Santé \(BMG\) peuvent être consultées ici.](#)

[Informations importantes et consignes à respecter par les voyageurs concernant le nouveau coronavirus SARS-CoV-2](#) (en langue anglaise)

- Le passage de la frontière par les travailleurs frontaliers reste maintenu tout comme le transport transfrontalier des marchandises. Les travailleurs frontaliers doivent être munis d'une attestation de leur employeur qui confirme la nécessité de passer la frontière pour des motifs professionnels. La preuve est apportée par l'attestation du navetteur.
[Vous trouverez le formulaire de l'attestation du travailleur frontalier prévu par la Police fédérale en cliquant ici.](#) (en langue allemande)

L'entrée sur le territoire allemand n'est pas restreinte pour les personnes travaillant dans le secteur de la santé et de la prise en charge de personnes dépendantes qui sont des ressortissants de l'UE, par ex. en provenance la Pologne, et qui travaillent avec un contrat de travail dans des foyers privés en Allemagne. Vous devez être munis des documents utiles, comme p.ex. un contrat de travail, une lettre de mission ou un laissez-passer pour travailleur frontalier.

- Les personnes qui rentrent en Allemagne en provenance de **l'Italie**, de **l'Autriche** et de la **Suisse** sont priées de s'isoler 14 jours en confinement à domicile (après le passage de la frontière) qu'il y ait ou non un cas suspect de Corona.
- Les transporteurs qui ramènent vers l'Allemagne par avion, bateau, train ou autocar des voyageurs en provenance de la Chine, de l'Iran, de l'Italie, du Japon et de la Corée du Sud doivent remettre à leurs passagers les consignes de comportement suivantes concernant la prévention de la maladie, voir le comportement à adopter si des symptômes de la maladie surgissent : www.rki.de/covid-19-bmg-merkblatt. (en langue allemande)
- La même procédure s'applique aux opérateurs d'aéroports, de ports, de gares voyageurs et de gares routières.
- Avant l'atterrissage des avions en provenance de l'Iran, de l'Italie, du Japon, de la Corée du Sud ou de la Chine, les pilotes commandant sont tenus de remettre aux autorités la Déclaration générale d'aéronefs qui contient la Déclaration de santé.

- Les compagnies aériennes, armateurs, affréteurs et toutes les personnes responsables de l'exploitation d'un navire doivent, en cas de vols ou de trajets en provenance de l'Iran, de l'Italie, du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine vers l'Allemagne, conserver pour consultation éventuelle les données relevées pendant 30 jours après leur arrivée en Allemagne.

Remarque : Suivant une ordonnance de la Police fédérale, les entreprises ferroviaires sont tenues à signaler les cas suspects à la Police fédérale. S'il y a un cas suspect, les voyageurs doivent remplir la „**Carte de débarquement pour le transport ferroviaire (Aussteigerkarte Bahnverkehr)**“. La DB est en contact permanent avec les autorités sanitaires de l'État et des Länder et applique les recommandations de prévention de l'Institut Robert Koch.